

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 6 septembre 2014, à 9 h à l'édifice municipal, 6201, chemin de l'Île

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé, Léonce Tremblay et Carol Caron et madame la conseillère Louise Newbury formant quorum sous la présidence de M. Léopold Fraser.

Est aussi présent M. Denis Cusson, directeur général agissant à titre de secrétaire.

1. Ouverture de la séance

Léopold Fraser, maire, déclare la session ouverte à 9 heures.

2. Vérification du quorum

Tous les membres sont présents. Le quorum est atteint.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution numéro 14.09.06.01

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajouter le point 10.3 Activité de reconnaissance Coup de chapeau, le point 10.4 La période de question, le point 10.5 Le Bulletin municipal.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 août 2014

Résolution numéro 14.09.06.02

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé de Mme Louise Newbury, que le conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 2 août 2014.

Adoptée à l'unanimité

5. Suivis au procès-verbal

- Une demande de rencontre a été adressée au ministère des Pêches et des Océans du Canada, le 7 août 2014. Madame Perron du MPO a été absente de son bureau jusqu'au 2 septembre 2014. Une date de rencontre sera fixée à son retour.

- Une demande de rencontre a été adressée à M. Jean D'Amour pour le projet du Quai d'en-Haut. Elle aura lieu le vendredi 19 septembre 2014.
- L'agent de développement rural, Gérald Dionne, vérifiera la possibilité d'une aide financière auprès de Développement économique Canada.
- L'entreprise Analyse Exp-Air a fait une nouvelle analyse du sous-sol de l'Église, le 15 août 2014. Elle a émis un rapport et a préparé un devis de travaux pour appel d'offres.
- Le Laboratoire d'expertise de Rivière-du-Loup a été contacté pour effectuer une analyse indépendante sur la viabilité du projet. Elle ne fait pas ce genre d'analyse. L'entreprise Actuel-Conseil a été contactée pour faire cette analyse.
- Un appel d'offres pour le rehaussement du Chemin de l'Île au Portage a été faite auprès de quatre entrepreneurs.
- Le paiement de l'aide financière à la Corporation de développement et de gestion touristique pour son fonctionnement a été fait.
- Le paiement au directeur général des jours de vacances qu'il n'a pas pris durant les dernières années lui a été fait.
- Le directeur général a signé son contrat de travail.
- L'appel d'offres pour l'achat de gravier a été fait auprès de trois entrepreneurs. Deux ont répondu.
- La CPICIV a été informé que M. Charles Méthé a été nommé pour participer au comité de surveillance du projet TransCanada Pipelines à Cacouna.
- Une lettre conjointe avec le Comité de Santé en appui aux demandes des infirmiers a été transmise au directeur général du Centre hospitalier du Grand-Portage, au président et directeur général de l'Agence de Santé et des Services sociaux du Bas-Saint-Laurent, au ministre de la Santé et des Services sociaux, au député de Rivière-du-Loup et à la FIQ.
- Les personnes ayant fait une demande de permis ont été informées de la décision du conseil.
- Les remerciements du conseil ont été transmis à Mme Danielle Pitre pour souligner son apport au Comité de suivi de la Politique familiale.
- Les fournisseurs ont été payés.

6. Rapport du Maire

- M. Fraser a eu plusieurs rencontres avec le directeur général;
- A participé à la rencontre des maires de la MRC;
- A assisté à la visite de Analyse Exp-Air pour l'analyse de l'air du sous-sol de l'église;
- Il n'y a pas eu d'avancement dans le dossier du Quai-d'en-Haut, la responsable du dossier au ministère des Pêches et des Océans étant en vacances;
- A eu une rencontre avec Daniel Lévesque du CSSS concernant la desserte à marée basse pour les transferts médicaux d'urgence;
- A eu une rencontre avec la STQ, accompagné de Léonce Tremblay et de Denis Cusson, les services de l'hélico et du traversier ont été abordés;
- A eu une rencontre avec la Société Inter-Rives concernant l'entente de services pour la gestion du transport collectif;
- A eu une rencontre du CCU.

7. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil. Il y a notamment un article tiré du journal Businet sur le projet éolien Viger-Denonville. Les 12 éoliennes alimentent 4 000 foyers. Les bénéfices nets sont de 1,2 M \$ par année pendant 20 ans. 12 des 13 municipalités de la MRC participent au projet et certaines d'entre elles reçoivent plus de 30 000 \$ par année. Seule la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs n'y participe pas.

8. Première période de questions

Onze personnes sont présentes à la séance du conseil. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes ont porté sur les sujets suivants:

- La restauration du Quai-d'en-Haut avec l'expérience de Sainte-Flavie ;
- Le don par Jocelyn Lindsay d'un piano mécanique ayant appartenu à son défunt frère Charles aux Maisons du Phare;
- La collecte des vidanges en début de semaine, si possible, pour les résidences touristiques ;
- Le travail de la Corporation de développement et de gestion touristique ;
- La révision de la décision du conseil concernant le pont de glace vers le village;
- Des efforts pour garder le pont de glace le plus longtemps possible;

9. Affaires en cours

9.1 État des projets d'immobilisation

9.1.1 Projet Quai-d'en-Haut

Une rencontre est fixée pour le vendredi 19 septembre avec M. Jean D'Amour.

Résolution numéro 14.09.06.03

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de M. Léonce Tremblay, que le conseil mandate Mme Louise Newbury, M. Léopold Fraser, M. Denis Cusson et M. Jean-Claude Tardif pour rencontrer des représentants du ministère des Pêches et des Océans et qu'en cas d'impossibilité de Mme Newbury de pouvoir assister à la rencontre M. Charles Méthé est nommé comme remplaçant.

Adoptée à l'unanimité

9.1.2 Bibliothèque et salle communautaire

.1 Appel d'offres pour la réalisation de travaux de décontamination du sous-sol de l'Église

Résolution numéro 14.09.06.04

CONSIDÉRANT le deuxième rapport fait par Analyse Exp-Air ;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Charles Méthé, que la Municipalité lance un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux de démolition du sous-sol de l'église.

Résolution numéro 14.09.06.04.01

Amendement :

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Charles Méthé, d'ajouter à la fin de la proposition principale «sous réserve du montage financier».

Adoptée à l'unanimité

Proposition amendée

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Charles Méthé, que la Municipalité lance un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux de démolition du sous-sol de l'église sous réserve du montage financier.

Adoptée à l'unanimité

.2 Création d'un comité de travail sur les usages possibles de l'Église et du Presbytère

Résolution numéro 14.09.06.05

CONSIDÉRANT une acceptation de principe de la part du ministère des Affaires municipales pour un financement par le Programme des Infrastructures Québec-Municipalité (PIQM) pour un projet de transformation de l'église en bibliothèque et salle communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE les besoins ont évolué et que de nouveaux équipements sont apparus depuis les trois dernières années ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'étudier les diverses options possibles dans l'aménagement du bâtiment tout en tenant compte des autres équipements municipaux ;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Léonce Tremblay, que le conseil crée un comité de travail d'au plus sept (7) personnes, composées de personnes non élues, pour faire l'étude des usages possibles de l'église et du presbytère en tenant compte des fonctions déjà liées par l'acceptation de principe avec le programme PIQM.

Résolution numéro 14.09.06.05.01

Amendement :

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Charles Méthé, d'enlever «composées de personnes non élues».

Rejetée à l'unanimité

Proposition principale rejetée à l'unanimité

Résolution numéro 14.09.06.06

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Carol Caron, que le conseil organise une consultation publique pour étudier les usages possibles de l'église et du

presbytère en tenant compte des fonctions déjà liées par l'acceptation de principe avec le programme PIQM.

Adoptée à l'unanimité

9.1.3. Maison du Gardien du Phare

Lors d'une visite du sous-sol de la Maison du Gardien, M. Deny Savard, de Analyse Exp-Air, a fait part au directeur général que les travaux qui ont été réalisés au sous-sol pouvaient entraîner des problèmes de contamination bactérienne. Le ciment allait continuer à garder son humidité. Les tests d'humidité pris sur le bois en bas des murs indiquaient une forte humidité. Le directeur-général a demandé à la Corporation des Maisons du Phare de sursoir pour l'instant la livraison et la pose du pré-lart comme prévu.

M. Carol Caron et M. Denis Cusson feront une visite des lieux pour vérifier la situation.

9.1.4 Presbytère

.1 Dépôt des plans pour la réalisation de travaux d'accès universel et d'isolation

Madame Louise Newbury demande à recevoir les plans de structure en complément des plans déjà reçus. Elle constate qu'une cloison le long du mur existant est à construire. Elle mentionne qu'il faudra apporter des corrections et la construire conformément aux recommandations reçues de l'ingénieur en structure lors de son expertise sur la capacité structurale du plancher.

Résolution numéro 14.09.06.07

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte les plans déposés par la firme d'architectes Goulet et Lebel et que le processus d'appel d'offres publique soit lancé sous réserve du montage financier.

Adoptée à l'unanimité

9.1.5 École Michaud

Madame Louise Newbury demande à recevoir la portée des travaux inclus dans le mandat de l'architecte. Elle mentionne que le mur nord devrait être inclus considérant qu'il y aura déjà des travaux sur ce mur à cause des toits et qu'il y a un nid de fourmis autour de la prise de courant du réfrigérateur ce qui n'est pas sécuritaire.

Résolution numéro 14.09.06.08

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Charles Méthé, que le conseil demande avis au CCU sur la valeur architecturale de l'École Michaud et sur la pose d'un recouvrement en tôle pour la toiture.

Adoptée à l'unanimité

Résolution numéro 14.09.06.09

CONSIDÉRANT l'offre de service faite par la firme d'architectes Goulet et Lebel pour la réalisation des plans et devis, la gestion de l'appel d'offres et la surveillance des travaux ;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Carol Caron, que le conseil retienne les services de la firme d'architectes Goulet et Lebel pour la réalisation des plans et devis, la gestion de l'appel d'offres et la surveillance des travaux au coût de 12 700 \$ avant taxes, suite à la recommandation du CCU concernant le recouvrement de la toiture du bâtiment.

Adoptée à l'unanimité

9.1.6 Réparation chemins municipaux

.1 Octroi du contrat pour le rehaussement du Chemin de l'Île au Portage

Résolution numéro 14.09.06.10

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de quatre entrepreneurs ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et conformes de deux entrepreneurs ;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est les Entreprises Camille Dumont;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé de M. Charles Méthé, que le conseil octroie à Les Entreprises Camille Dumont le contrat pour le rehaussement du Chemin de l'Île au Portage au montant de 11 963,20 \$ \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

.2 Appel d'offres pour les services d'un ingénieur civil pour des travaux de rehaussement de la Route du Quai-d'en-Bas et des chemins municipaux

Résolution numéro 14.09.06.11

CONSIDÉRANT les problèmes d'érosion dans la côte de la Route du Quai-d'en-Bas ;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de faire appel à un professionnel pour proposer plans et devis pour corriger la situation ;

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé de M. Charles Méthé, que la Municipalité lance un appel d'offres sur invitation pour l'engagement des services d'un ingénieur civil pour la réalisation de plans et devis pour la réalisation de travaux de rehaussement de la Route du Quai-d'en-Bas et des chemins municipaux.

Adoptée à l'unanimité

.3 Appel d'offres pour le rehaussement du Chemin de l'Île à divers endroits

Résolution numéro 14.09.06.12

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de faire le rehaussement du Chemin de l'île à plusieurs endroits ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux prévus dans le cadre du programme TECQ ne seront pas réalisés cet automne ;

CONSIDÉRANT QU'il y a beaucoup d'argent disponibles dans le cadre du programme TECQ ;

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé de Mme Louise Newbury, que la Municipalité lance un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux de rehaussement du Chemin de l'Île à divers endroits.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Octroi d'un contrat à Constructions Germain Dumont pour l'achat de gravier

Résolution numéro 14.09.06.13

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de trois entrepreneurs ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et conformes de deux entrepreneurs ;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est Constructions Germain Dumont;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de M. Léonce Tremblay, que le conseil octroie le contrat pour l'achat de 100 tonnes de gravier 0 ½ de carrière à Constructions Germain Dumont au montant de 30,74 \$ la tonne.

Adoptée à l'unanimité

9.3 Transport collectif terrestre

.1 Entente de service avec la Société Inter-Rives

Résolution numéro 14.09.06.14

CONSIDÉRANT les échanges avec la Société Inter-Rives pour finaliser l'entente de service pour l'opération et la gestion du transport collectif terrestre ;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées à l'entente adoptée par le conseil 5 juillet 2014 par résolution numéro 14.07.05.08 ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de Mme Louise Newbury, que le conseil adopte l'entente de service modifiée avec la Société Inter-Rives pour la gestion et l'opération du service de transport collectif.

Adoptée à l'unanimité

.2 Permis d'opération auprès de la Commission de Transports du Québec

Le directeur général s'est enquis auprès des représentants de la Société Inter-Rives s'ils avaient vérifié auprès de la Commission des Transports du Québec le besoin d'avoir un permis émis par la CTQ pour opérer un service de transports de personnes moyennant le paiement d'un passage. L'un des représentants avoue qu'il n'y avait pas eu de vérification auprès de la CTQ mais seulement auprès de la SAAQ et de la SQ. Il y a divergence d'opinion entre la SIR et le directeur général sur la nécessité d'avoir un permis de la CTQ. La SIR prétend qu'il y a une zone grise et qu'il est possible d'opérer. Le directeur général estime que la loi est suffisamment claire et que le véhicule électrique ne correspond pas aux descriptions des véhicules pour faire du transport «autobus» ni pour le transport «taxi».

M. Charles Méthé est d'avis qu'il faut laisser M. Guy Langelier faire les démarches auprès de la CTQ.

10. Affaires nouvelles

10.1 Demandes adressées à la Société des Traversiers du Québec concernant le service d'hélicoptère

Résolution numéro 14.09.06.15

CONSIDÉRANT l'apport touristique que peut procurer un service de transport le samedi;

CONSIDÉRANT QU'un service le samedi favorise l'usage du service d'hélicoptère pour les propriétaires non domiciliés ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de Mme Louise Newbury, que la Municipalité demande à la Société des traversiers du Québec que le service d'hélicoptère ait lieu tous les samedis à la place des mardis.

Adoptée à l'unanimité

Résolution numéro 14.09.06.16

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé de Mme Louise Newbury, que la Municipalité demande à la Société des traversiers du Québec que la définition du statut de résident soit modifiée afin d'inclure les enfants et les petits enfants des propriétaires.

Adoptée à l'unanimité

Résolution numéro 14.09.06.17

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Léonce Tremblay, que la Municipalité demande à la Société des traversiers du Québec que soit accordé le tarif de résidents aux services professionnels, de première nécessité, requis par un propriétaire, excluant l'entretien ménage ou autres services non essentiels..

Adoptée à l'unanimité

Résolution numéro 14.09.06.18

CONSIDÉRANT les résultats du sondage réalisé auprès des usagers du service d'hélicoptère ;

CONSIDÉRANT les commentaires et suggestions reçus de la part des usagers du service d'hélicoptère ;

CONSIDÉRANT QUE des demandes ont été adressées à M. Martial Savard de la Société des traversiers du Québec lors d'une rencontre le 29 août dernier et qu'une suite sera donnée ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de Mme Louise Newbury, que la Municipalité adresse à la Société des traversiers du Québec les demandes suivantes :

- un service d'hélicoptère tous les samedis ;
- inclure dans la définition de résidents les enfants et petits enfants des propriétaires ;
- accorder le tarif de résidents aux services professionnels, de première nécessité, requis par un propriétaire, excluant l'entretien ménager ou autres services non essentiels.

Adoptée à l'unanimité

10.2 Achat d'une publicité dans un cahier spécial sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup réalisé par Info-Dimanche

Résolution numéro 14.09.06.19

CONSIDÉRANT QUE le journal Info-Dimanche réalisera un album souvenir de prestige sur les 13 municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup et qui sera distribué dans tous les domiciles au début de l'année 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité aura la possibilité d'acheter une demi-page ou une page complète de publicité pour y présenter son milieu ;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'une demi-page est de 650 \$ plus taxes et de 1 200 \$ plus taxes pour une page ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a présenté une demande collective dans le cadre du Pacte rural pour le financement de la publicité de chaque municipalité au niveau d'une demi-page (650 \$) ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de M. Léonce Tremblay,

Que la Municipalité retienne une page de publicité dans le cahier spécial d'Info-Dimanche ;

Que la Municipalité fasse part à la MRC de sa participation au projet afin de bénéficier de l'aide financière de 650 \$

Adoptée à l'unanimité

10.3 Activité de reconnaissance Coup de chapeau

Résolution numéro 14.09.06.20

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Charles Méthé,

Que le conseil crée un comité de sélection pour choisir une personne pour souligner son apport à communauté ;

Que le comité soit formé de Léopold Fraser, Denis Cusson et d'une personne de la communauté.

Adoptée à l'unanimité

10.4 La période de question

Résolution numéro 14.09.06.21

CONSIDÉRANT QUE les réunions du conseil municipal sont essentiellement des périodes de travail et de prises de décision des élus ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens qui assistent aux réunions du conseil viennent dans le but d'entendre les discussions entre les membres du conseil afin de se tenir au fait des dossiers municipaux en cours ;

CONSIDÉRANT QUE des périodes de question sont mis à la disposition des citoyens afin qu'ils puissent interroger les membres du conseil sur les orientations, les décisions et les détails techniques des dossiers en cours ;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Charles Méthé, que les périodes de questions soient assujetties aux règles suivantes :

- Que le conseil accorde, en début de séance du conseil et à la fin de la séance du conseil une période de 20 minutes pour que les citoyens puissent fournir des informations sur les dossiers ou interroger les membres du conseil sur des dossiers en cours ;
- Que la première période de questions porte essentiellement sur les sujets énumérés à l'ordre du jour ;
- Que toute intervention soit faite en respectant les règles de fonctionnement d'une assemblée ;
- Qu'aucune critique ou plainte envers un autre citoyen ou un membre du conseil, ne soit autorisée lors de ces périodes de questions ;
- Que les sujets traités soient de juridiction municipale ;
- Que les interventions soient courtes et précises de façon à permettre à un plus grand nombre de personnes de poser des questions ;
- Qu'un membre du conseil interpellé puisse bénéficier d'un droit de réponse immédiatement.

Rejetée à la majorité, 2 pours, 3 contres

10.5 Le Bulletin municipal

M. Charles Méthé souligne que le dernier bulletin municipal est ce que l'on ne veut pas qu'il soit. Le texte de M. Léopold Fraser est politique et le texte sur le quai est non informatif.

11. Urbanisme

11.1 Rapport du comité consultatif d'urbanisme

.1 Demande de permis de Madame Louise Newbury, 6003, chemin de l'Île

M. Léopold Fraser demande à Mme Louise Newbury de quitter la salle pour la discussion de ce point.

Résolution numéro 14.09.06.22

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal a reçu une demande de permis (no 2014-027) pour le creusage de plus de 15 m³ de sol ;

CONSIDÉRANT que cette demande est soumise au règlement du PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le CCU a étudié la demande de permis pour le 6003, chemin de l'Île ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU ;

CONSIDÉRANT que le demandeur a effectué les travaux avant l'obtention du permis et que le creusage s'est fait à environ 10,3 m de la ligne de lot alors que le règlement stipule qu'il doit y avoir une distance de 20 m ;

Il est proposé **par M. Charles Méthé**, appuyé de M. Carol Caron, que le conseil accepte la demande de permis de Mme Louise Newbury pour le creusage de plus de 15 m³ de sol au 6003, chemin de l'Île, à au moins 20 m de la ligne de lot et ordonne que le propriétaire remettre le terrain en état dans la marge intérieur de 20 m dans un délai de 30 jours, le tout sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

.2 Demande de permis de Monsieur Germain Dumont, 6604, chemin de l'Île

Retour en salle de Mme Louise Newbury.

Résolution numéro 14.09.06.23

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal a reçu une demande de permis pour la modification des galeries du bâtiment principal au 6604, chemin de l'Île par M. Germain Dumont ;

CONSIDÉRANT que cette demande est soumise au règlement du PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le CCU n'a pas complété l'étude de la demande de permis pour le 6604, chemin de l'Île ;

Il est proposé **par M. Charles Méthé**, appuyé de Mme Louise Newbury, que le conseil reporte à une prochaine séance l'étude de la demande de permis de M. Germain Dumont pour la modification des galeries du bâtiment principal au 6604, chemin de l'Île.

Adoptée à l'unanimité

.3 Appel de candidatures suite au départ de M. Benoit Poitras

Monsieur Benoit Poitras a transmis à monsieur Jean-Claude Tardif sa démission comme membre du CCU.

Résolution numéro 14.09.06.24

Il est proposé par **M. Léonce Tremblay**, appuyé de M. Charles Méthé, que le conseil transmette à Monsieur Benoit Poitras ses remerciements pour sa contribution au Comité consultatif d'urbanisme au cours des trois dernières années.

Adoptée à l'unanimité

Résolution numéro 14.09.06.25

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de M. Carol Caron, Que la Municipalité fasse un nouvel appel de candidatures pour combler le poste vacant au CCU.

Que les candidatures soient accompagnées d'une lettre de motivation.

Adoptée à l'unanimité

11.2 Infractions

.1 M. Germain Dumont, 6604, chemin de l'île

Résolution numéro 14.09.06.26

CONSIDÉRANT que M. Germain Dumont a fait les travaux sans demander de permis au bâtiment principal au 6604, chemin de l'Île ;

CONSIDÉRANT que M. Germain Dumont a reçu un avis écrit de l'inspecteur en bâtiment et en environnement le 21 août 2014 que des travaux sans permis ont été exécutés au 6604, chemin de l'Île ;

CONSIDÉRANT l'article 3.4 du Règlement 80-4, *Règlement des permis et certificats*, qui stipule que le contrevenant est passible d'une amende n'excédant pas trois cents dollars (300 \$) et des frais pour chaque infraction ;

Il est proposé par **M. Charles Méthé**, appuyé de M. Léonce Tremblay, que le conseil impose une amende de 40 \$ plus les frais à M. Germain Dumont pour avoir réalisé des travaux sans permis.

Adoptée à l'unanimité

12. Rapport des comités (représentants municipaux)

12.1 Circuit touristique – Louise Newbury

La saison est terminée. Il y a eu une baisse dans l'achalandage et les revenus. Le musée est ouvert quelques heures sur appel. Un bilan final sera déposé à la prochaine séance du conseil.

12.2 Corporation de développement et de gestion touristique – Charles Méthé

L'assemblée générale annuelle se tiendra prochainement. Le dossier de l'exposition avance et les échanges avec la STQ se poursuivent pour la publicité.

Un projet d'entente de service entre la Municipalité et la Corporation est déposé. Il ne peut être discuté en séance de conseil parce qu'il comporte plusieurs modifications au document soumis par la Municipalité à la Corporation.

Résolution numéro 14.09.06.27

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé de M. Léonce Tremblay,

Que se tienne une rencontre de travail entre le maire et le directeur général avec les représentants de la Corporation de développement et de gestion touristique sur le projet d'entente de service ;

Qu'une réunion de travail du conseil se tienne par la suite sur le contenu de l'entente.

Adoptée à l'unanimité

12.3 Société Inter-Rives – Charles Méthé

Concernant le projet de navette, des tests avec le véhicule seront faits et la SIR vérifiera le côté légal de l'opération. Il y a deux nouveaux membres au conseil d'administration : Bruno Vincent et Thomas Geissmann.

12.4 Corporation des Maisons du Phare – Carol Caron

L'assemblée générale annuelle de la Corporation se tiendra demain le 7 septembre à 10 h. Il y a eu une baisse de l'achalandage. Une visite de la Maison du Gardien et du Pavillon Lindsay sera faite avec le directeur général.

12.5 Affaires culturelles et de loisirs / Bibliothèque – Léopold Fraser

Résolution numéro 14.09.06.28

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier déposée par la Corporation de la Culture et des Loisirs pour la réalisation de ses activités ;

Il est proposé **par M. Charles Méthé**, appuyé de Mme Louise Newbury, que le conseil octroie la somme de 1 550 \$ à la Corporation de la Culture et des Loisirs en soutien à ses activités.

Adoptée à l'unanimité

12.6 Affaires familiales et des aînés – Léonce Tremblay

Une subvention de 5 250 \$ a été reçue pour faire la mise à jour de la politique familiale.

1. Motion de remerciement à Monsieur Benoit Poitras pour sa contribution au Comité de suivi de la politique familiale

Résolution numéro 14.09.06.29

Il est proposé **par M. Charles Méthé**, appuyé de M. Léonce Tremblay, que le conseil transmette à Monsieur Benoit Poitras ses remerciements pour sa contribution au Comité de suivi de la politique familiale au cours des trois dernières années.

Adoptée à l'unanimité

12.7 Comité de Sécurité incendie – Carol Caron

Les unités de secours et tous les équipements sont entrés à l'Île. Des tests seront effectués cet après-midi.

13. Rapport du Directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation.

14. Trésorerie

14.1 Adoption des comptes du mois

Résolution numéro 14.09.06.30

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de M. Léonce Tremblay, que les comptes présentés à ce jour au montant total de 62 4500,18 \$ soient adoptés tels que présentés. Les salaires représentent 11 236,18 \$ du montant total.

Adoptée à l'unanimité

14.2 Reddition de compte Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)

Résolution numéro 14.09.06.31

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 46 109 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, - dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé de M. Charles Méthé, que la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

15. Deuxième période de questions

Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes ont porté sur les sujets suivants:

- La rénovation de l'église;
- La tenue de propos désobligeants durant la séance du conseil;
- Les commentaires rapportés par les touristes sur la mauvaise qualité de l'eau et la grande utilisation de bouteille d'eau en plastique;
- La pose d'une tablette à côté de la main courante au Centre de tri pour y déposer une boîte afin d'ouvrir la porte;
- Les tensions ressenties au conseil et la lourdeur des séances depuis quelque temps;
- La valorisation par le conseil du désir des citoyens d'avoir un lieu collectif;
- La publication des résultats du sondage sur le service d'hélicoptère;
- Les assurances et les responsabilités dans l'utilisation du véhicule électrique pour le transport collectif, si le permis de conduire et l'enregistrement ne sont pas nécessaires ;
- La tenue d'une assemblée publique sur l'avenir de l'église;
- Des félicitations pour le bulletin municipal qui permet d'être informé;
- Le sentiment que tout le conseil n'a pas montré une volonté de faire avancer les projets.

16. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 14.09.06.32

La levée de l'assemblée est **proposée par M. Léonce Tremblay**, à 12 h 40.